

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier CARRILLAT, Maire.

Date de convocation : Lundi 16 mars 2026

Présents : Mesdames, Céliane GONTHIER-GEORGES, Séverine MERMOUD, Audrey CHARDON, Sarah DUVAL, Claire ALLARD-VAUTARET,
Messieurs Olivier CARRILLAT, Michel LEIRITZ, Fabrice MOENNE-LOCCOZ, Mickaël PERNOLLET, Michael CESARI, Jérôme BOSSON, Frédéric GUINARD, Gabriel CONTER,
Excusés : Mesdames Lucie CAMELIN donnant procuration à Mme Céliane GONTHIER-GEORGES, Maude BERAUT donnant procuration à M. Jérôme BOSSON

Céliane GONTHIER-GEORGES a été élu secrétaire.

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 12 pour et 1 abstention des membres présents, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Céliane GONTHIER-GEORGES



Le Maire,
Olivier CARRILLAT

